

Pont Honoré-Mercier

Le pont Honoré-Mercier est situé dans l'axe de la route 138, entre Kahnawake et l'arrondissement LaSalle, et enjambe le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit en fait de deux structures : la première structure, qui permet la circulation en direction ouest, a été construite au début des années 1930, alors que la structure en direction est a été construite dans les années 1960.

Détails techniques :

- Le pont Honoré-Mercier est d'une longueur de près de deux kilomètres
- Il s'agit d'un pont à poutres triangulées en acier
- Début journalier moyen annuel (DJMA) : 80 000
- La compétence du pont Honoré-Mercier est partagée entre les gouvernements du Canada (2/3) et du Québec (1/3). Le pont est divisé en six sections, dont la responsabilité est partagée entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Société les ponts Jacques Cartier Champlain Incorporée (PJCCI)

Fermeture partielle et temporaire

En début de soirée, le 14 juin, le Ministère a procédé à la fermeture de la structure amont (vers Châteauguay) puisque les résultats d'analyses des dernières heures ont fait état de la dégradation des éléments d'acier et indiquaient que 10 plaques de gousset principales affichaient une dégradation importante. Il s'agit d'une fermeture partielle et temporaire du pont Honoré-Mercier. Ces plaques de gousset permettent la connexion de plusieurs membrures, verticales et diagonales sous le pont.

Les plaques de gousset se trouvent au nœud de plusieurs membrures. Elles soutiennent donc tous les éléments du pont. Le remplacement de celles-ci, qui engage préalablement une conception et une fabrication des pièces d'acier, s'avère une opération complexe.

La circulation s'effectuera en direction est (vers Montréal) en heure de pointe du matin, puis en direction ouest (vers la Rive-Sud) en heure de pointe du soir. Cette mesure sera mise en place pour une durée indéterminée et fera l'objet d'un suivi journalier afin d'en assurer la flexibilité.

L'interdiction de circulation des véhicules lourds en direction ouest sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.